

<p>REÇU EN PREFECTURE le 20/12/2022 Application agréée E-legalite.com 99_DE-003-210300984-20221215-2022_06_14</p>	<p>Département de <b>ALLIER</b></p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le huit décembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.</p>
	<p>Arrondissement de <b>MONTLUÇON</b></p>	<p><b>Présents :</b> MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, NOUAILLE Didier, DA SILVA Jonathan, COUTURIER Cyril, DESNOUX Patrice, DULIN Denis, GUILLON François, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques Mmes BESSON Valérie, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire, BABUT Fatima <b>Excusés :</b> M. BARRADO Alain qui donne pouvoir à M. SANVOISIN Christian Mme CHARRET Audrey qui donne pouvoir à Mme BABUT Fatima Mme TYNDIUK Allyssone qui donne pouvoir à Mme CHAUVET Caroline Mme GINDRE Anne qui donne pouvoir à M. DULIN Denis M. LEROY Fabien qui donne pouvoir à Mme MAJER Lynda M. TOULOUSE Serge</p>
	<p>Commune de <b>DESERTINES</b></p>	<p><i>Secrétaire : M. PRIÈRE Pascal</i></p>

### DELIBERATION N° 2022-06-14

#### OBJET : CRÉATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL

**CONSIDÉRANT** le souhait de la municipalité d'organiser un marché communal,

**VU** l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal,

**CONSIDÉRANT** la rencontre entre le Maire et Monsieur NORE, Président du Syndicat des commerçants non sédentaires de Montluçon et de son Agglomération en date du 6 décembre 2023,

**CONSIDÉRANT** qu'après consultation de la Commission « Vie associative, participation citoyenne et actions de coopération décentralisées », il apparait que le jour qui pourrait être retenu pour l'installation de ce marché serait les vendredis après-midi, place Gérard Philippe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**D'ADOPTER** le principe de création d'un marché communal hebdomadaire les vendredis après-midi, place Gérard Philipe et que celui-ci répondrait à des normes « zéro déchet »

**D'OCTROYER** la gratuité de droit de place pendant les six premiers mois d'installation des commerçants non sédentaires et à tous commerçants parrainant l'installation d'un nouveau commerçant

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents correspondants.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,  
Ch. SANVOISIN

